



Service  
de l'Information  
Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 97 ou 57 95  
e-mail : [sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr)  
Internet : [www.sia.aviation-civile.gouv.fr](http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr)

## SUP AIP AIRAC 149/19

Date AIRAC : 18 JUL  
Date de publication : 06 JUN

**Objet** : Restrictions d'utilisation AD Paris Orly LFPO, fermeture des pistes 08/26 et 02/20, fermeture de taxiways, fermeture ponctuelle de l'aire d'attente W37, fermeture provisoire du poste de stationnement avion F04, cause travaux sur piste 08/26 et création d'un nouveau taxiway W32

---

**En vigueur** : Du 28 JUL 2019, 2130 au 02 DEC 2019, 0500

---

### Préambule :

L'Aéroport Paris-Orly (LFPO) réalise des travaux de réfection et de mise en conformité de ses installations, notamment de la piste 08/26, et des travaux de création d'un nouveau taxiway.

Ces opérations nécessitent la fermeture des pistes 08/26 et 02/20 ainsi que leurs voies associées et la fermeture du poste de stationnement F04. Ces enchainements de fermetures seront successifs, découpés en plusieurs périodes de travaux.

Ce SUP AIP est composé de 4 phases décrites ci-dessous.

Phase 1 :

Infrastructures rendues indisponibles :

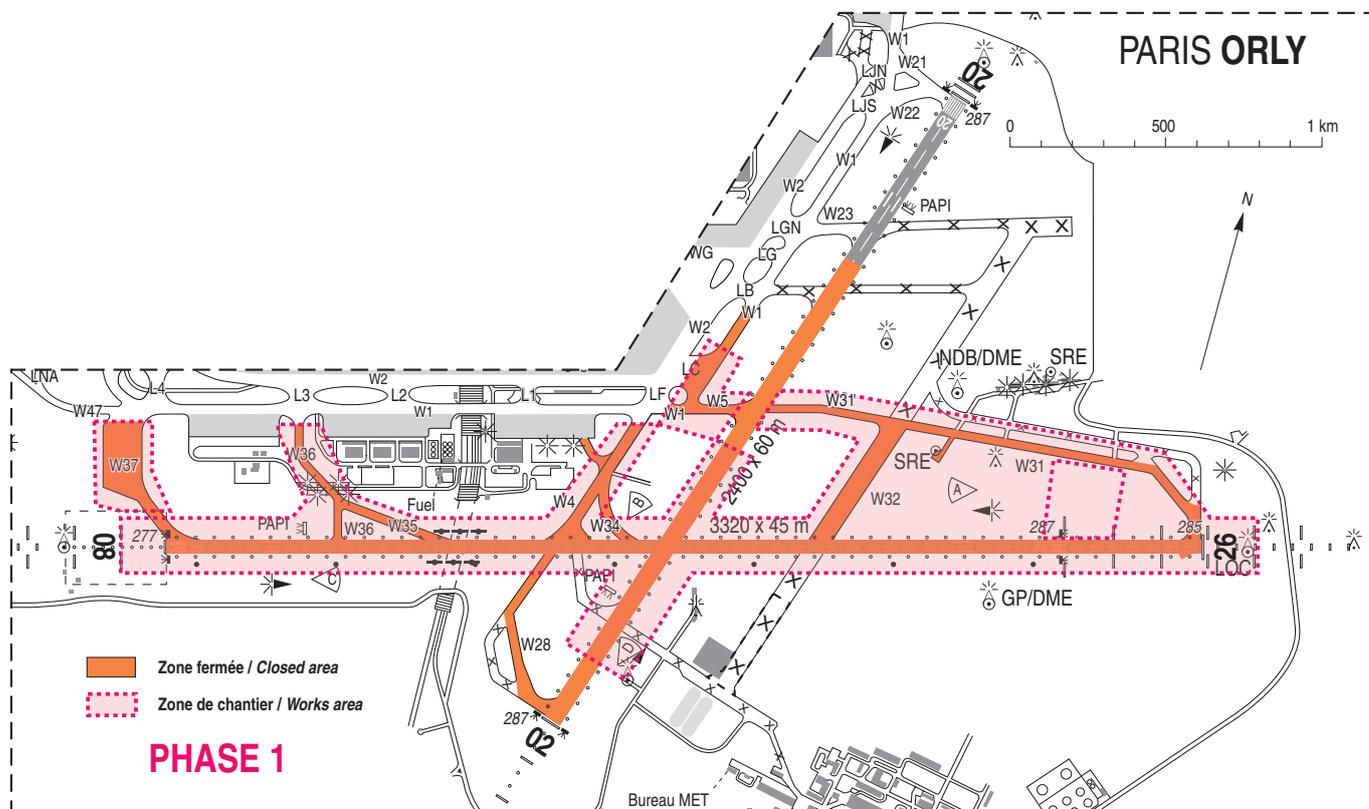
- Fermeture de la piste 02/20 sauf partie Nord entre W21 et W23,
- Fermeture de la piste 08/26,
- Fermeture des taxiways W4, W5, W1 entre LF et LB exclus, W31, W32, W34, W35, W36, W37, W28 et LC,
- Fermeture provisoire du poste de stationnement F04 et de sa voie d'accès,
- Fermeture de l'aire d'attente W37.

Contraintes d'exploitation :

- Atterrissages et décollages uniquement en piste 06/24,
- En configuration décollage 06 : les pilotes doivent être prêts au départ avant l'aire d'attente W47. Sinon, informer l'ATC,
- Partie Nord de la piste 02/20 entre W21 et W23 utilisable uniquement au roulage en TWY,
- Risque de face à face sur W2 entre LF et LB.

Pour rappel, les procédures HIRO (High Intensity Runway Operations) sont en vigueur et actives H24 sur l'aéroport de Paris-Orly. Les pilotes doivent s'assurer d'un temps d'occupation minimal de la piste à l'arrivée comme au départ.

*La date et l'heure d'activation de la phase 1 seront annoncées par NOTAM.*



Phase 2 :

Infrastructures rendues indisponibles :

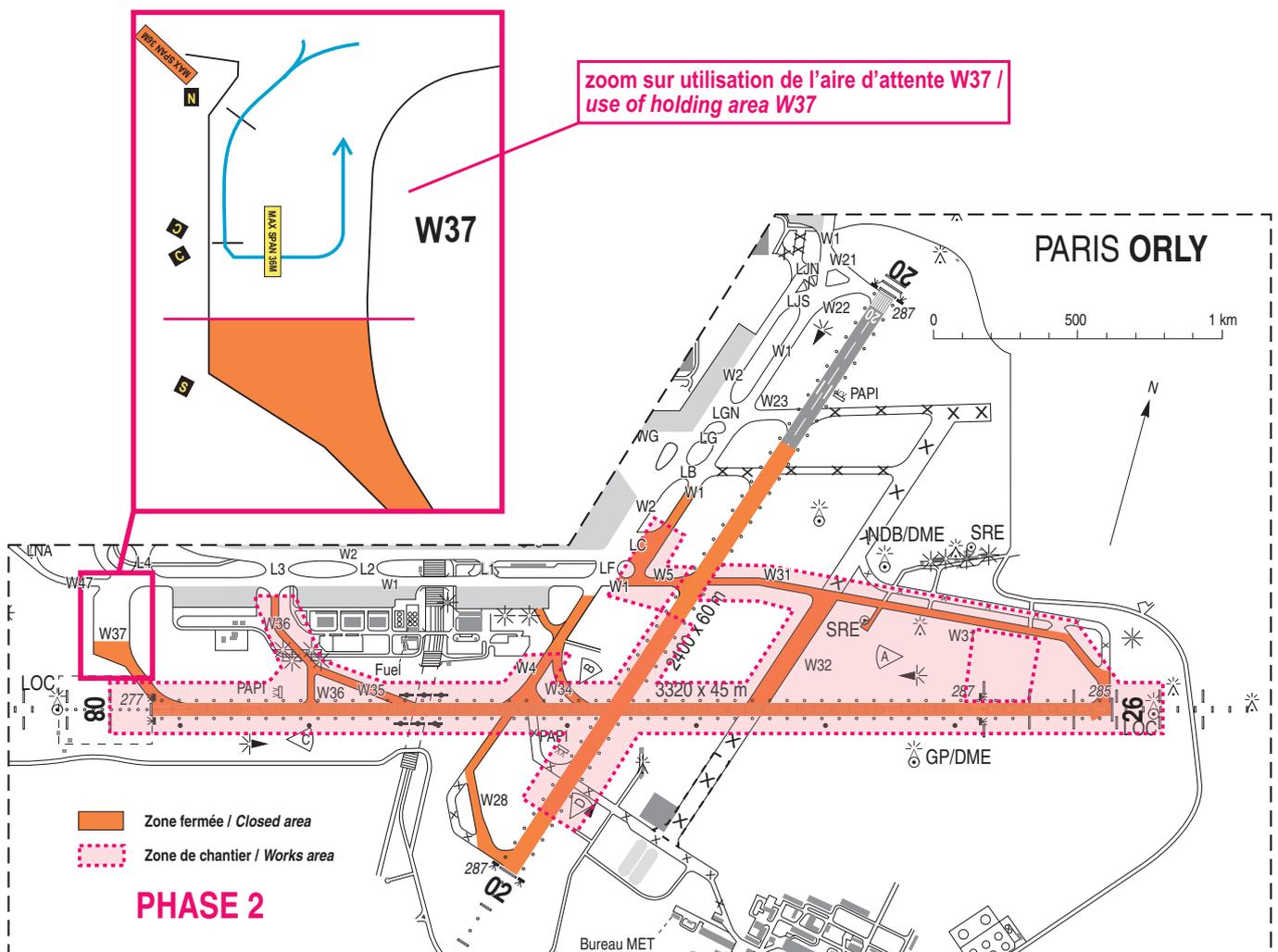
- Fermeture de la piste 02/20 sauf partie Nord entre W21 et W23,
- Fermeture de la piste 08/26,
- Fermeture des taxiways W4, W5, W1 entre LF et LB exclus, W31, W32, W34, W35, W36, W28 et LC, fermeture partielle de W37,
- Fermeture provisoire du poste de stationnement F04 et de sa voie d'accès.

Contraintes d'exploitation :

- Atterrissages et décollages uniquement en piste 06/24,
- En configuration décollage 06 : les pilotes doivent être prêts au départ avant l'aire d'attente W47. Sinon, informer l'ATC,
- Aire d'attente W37 ouverte uniquement aux aéronefs d'envergure inférieure ou égale à 36 mètres : l'entrée se fait obligatoirement directement via l'aire d'attente cap au Sud et la sortie cap au Nord sur le TWY W37,
- Partie Nord de la piste 02/20 entre W21 et W23 utilisable uniquement en tant que TWY au roulage.

Pour rappel, les procédures HIRO (High Intensity Runway Operations) sont en vigueur et actives H24 sur l'aéroport de Paris-Orly. Les pilotes doivent s'assurer d'un temps d'occupation minimal de la piste à l'arrivée comme au départ.

La date et l'heure d'activation de la phase 2 seront annoncées par NOTAM.



Phase 3 - Réouverture de la piste 02/20, du poste de stationnement F04 et du TWY W1

Infrastructures rendues indisponibles :

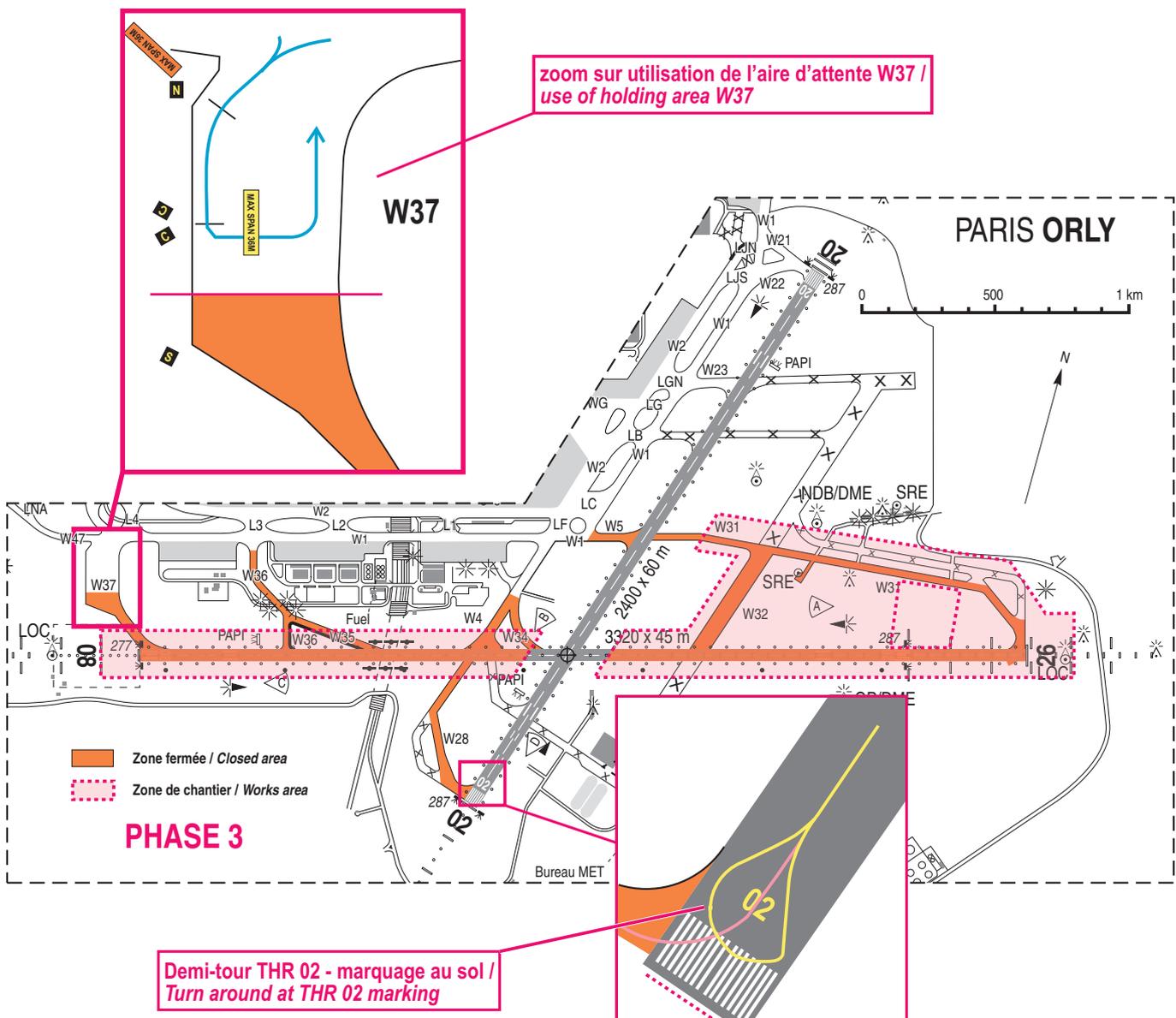
- Fermeture de la piste 08/26,
- Fermeture des taxiways W4 Sud de la voie d'accès F04, W5, W31, W32, W34, W35, W36 et W28, fermeture partielle de W37.

Contraintes d'exploitation :

- Configuration face à l'Est : décollage et atterrissage piste 06,
- Configuration face à l'Ouest :
  - Décollage : Piste 24 tous type avion, Piste 20 code C maximum (envergure maximum 36m),
  - Atterrissage : Piste 24.
- Accélération/arrêt piste 20 : le taxiway W28 étant fermé, les aéronefs d'envergure inférieure ou égale à 36m pourront réaliser un demi-tour au seuil 02 après autorisation du contrôle. Un marquage de demi-tour est matérialisé au niveau du Seuil 02. En cas d'impossibilité, l'assistance d'un moyen de repoussage/tractage sera demandée,
- Aire d'attente W37 ouverte uniquement aux aéronefs d'envergure inférieure ou égale à 36 mètres : l'entrée se fait obligatoirement directement via l'aire d'attente cap au Sud et la sortie cap au Nord sur le TWY W37.

Pour rappel, les procédures HIRO (High Intensity Runway Operations) sont en vigueur et actives H24 sur l'aéroport de Paris-Orly. Les pilotes doivent s'assurer d'un temps d'occupation minimal de la piste à l'arrivée comme au départ.

La date et l'heure d'activation de la phase 3 seront annoncées par NOTAM.



## Phase 4

## Infrastructures rendues indisponibles :

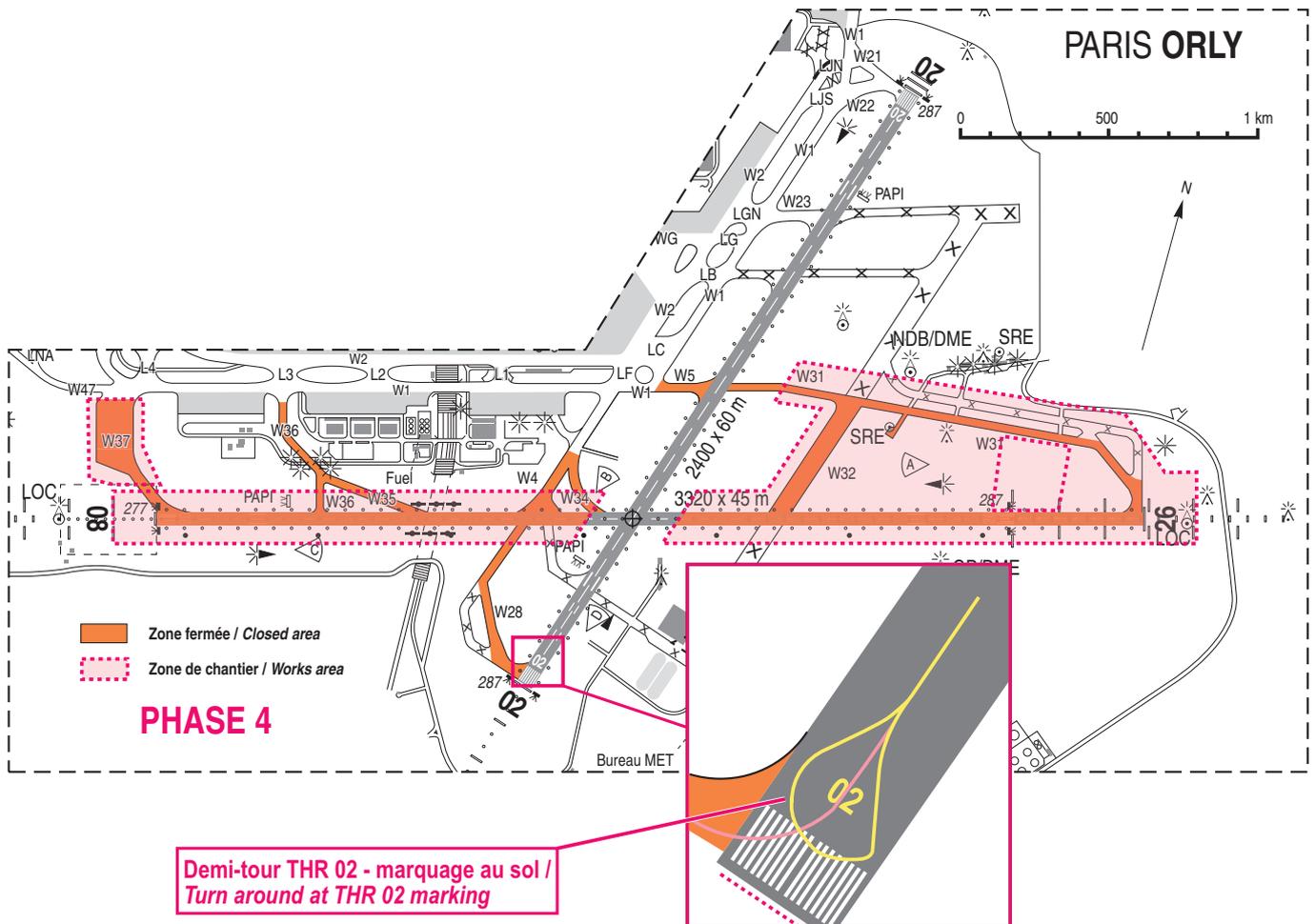
- Fermeture de l'aire d'attente W37,
- Fermeture de la piste 08/26,
- Fermeture des taxiways W4 Sud de la voie d'accès F04, W5, W31, W32, W34, W35, W36, W37 et W28.

## Contraintes d'exploitation :

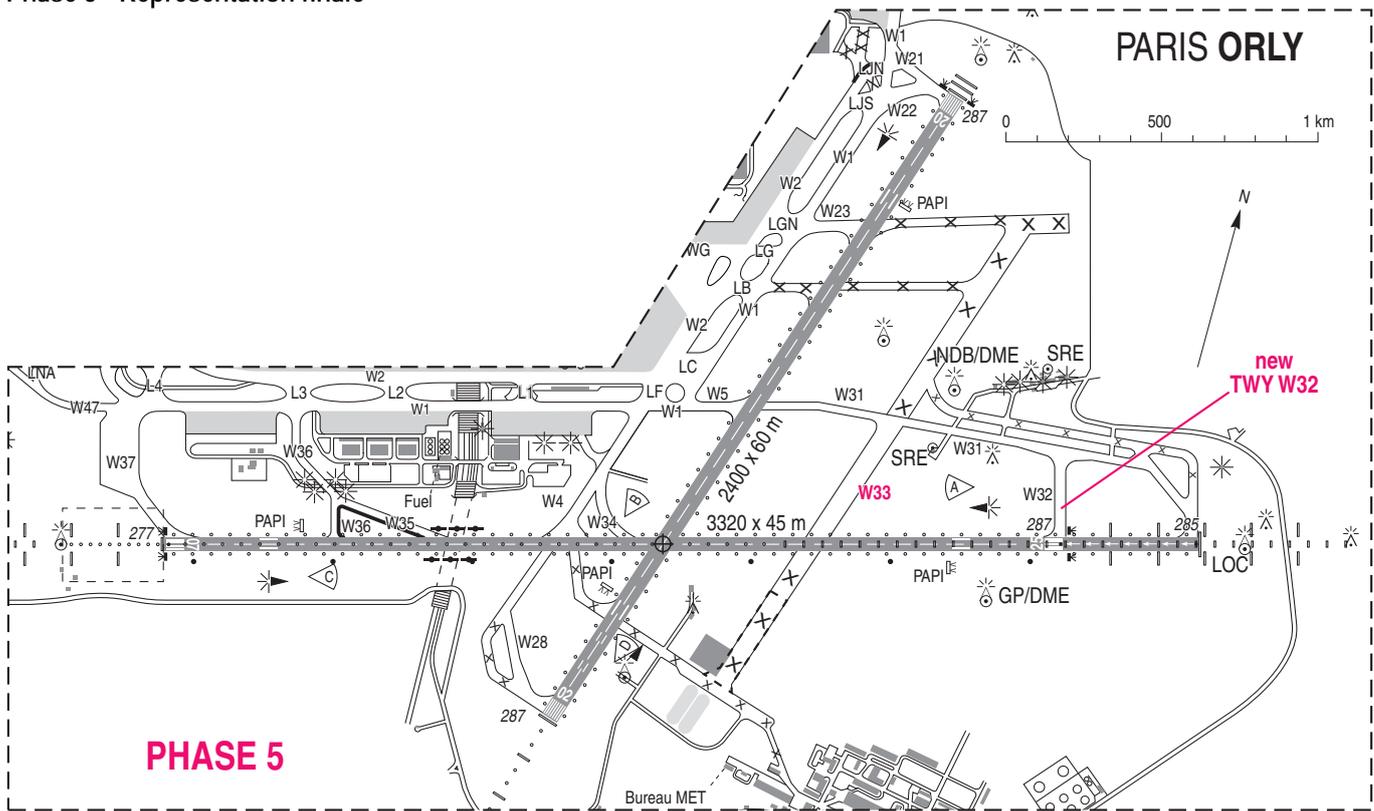
- Configuration face à l'Est : décollage et atterrissage piste 06,
- Configuration face à l'Ouest :
  - Décollage : Piste 24 tous type avion, Piste 20 code C maximum (envergure maximum 36m),
  - Atterrissage : Piste 24.
- Accélération/arrêt piste 20 : le taxiway W28 étant fermé, les aéronefs d'envergure inférieure ou égale à 36m pourront réaliser un demi-tour au seuil 02 après autorisation du contrôle. Un marquage de demi-tour est matérialisé au niveau du Seuil 02. En cas d'impossibilité, l'assistance d'un moyen de repoussage/traction sera demandée.

Pour rappel, les procédures HIRO (High Intensity Runway Operations) sont en vigueur et actives H24 sur l'aéroport de Paris-Orly. Les pilotes doivent s'assurer d'un temps d'occupation minimal de la piste à l'arrivée comme au départ.

*La date et l'heure d'activation de la phase 4 seront annoncées par NOTAM.*



Phase 5 - Représentation finale



La date et l'heure d'activation de la phase 5 seront annoncées par NOTAM.

Cette information sera reprise dans l'AIP.